

O.G.F.

CONSTRUCTION D'UN CREMATORIUM

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL

Rue d'Amsterdam - 53 000 LAVAL



Maîtrise d'Ouvrage



31, rue de Cambrai

75946 PARIS Cedex 19

Tél : 01 55 26 54 00 - Fax: 01 55 26 57 75

06 02 14
OGF

William RICHARD
Service Travaux & Maintenance
31, rue de Cambrai
75946 PARIS Cedex 19

Maîtrise d'Oeuvre



ATELIER D'ARCHITECTURE
ALAIN JANIAUD

33, Rue Pierre Joigneaux, 92600 ASNIERES / SEINE

Tél : 01 47 91 40 70 - Fax 01 47 91 06 36

e-mail : contact@janiaud-architecte.com

Dossier de Permis de Construire

NOTICE D'INSERTION



DATE
10 Novembre 2017

NUMERO
PC 00.4

IND.

ECHELLE

Etat initial du terrain et de ses abords

Le terrain objet de la présente demande de Permis de Construire est situé rue d'Amsterdam à Laval (53000).

Le terrain est référencé au cadastre sous le numéro 43 pour une superficie de 15 423,00 m². Le terrain est situé en zone UE et N du Plan Local d'Urbanisme.

L'accès principal au terrain se fait par la rue d'Amsterdam, un autre accès pour les secours est possible depuis l'Allée de Grèce.

PRESENTATION DU PROJET

1. Aménagement du Terrain

Le terrain se situant entre deux zones du PLU, toute la partie Nord-Est du terrain se situant dans la Zone N, sera végétalisée. Aucun aménagement bâti n'est prévu dans cette zone.

Le terrain au Sud, zone UE du PLU, sera aménagé de sorte à recevoir la zone de stationnement nécessaire à l'usage, le jardin du souvenir avec son cheminement piéton, l'entrée principale du crématorium avec son parvis, l'accès de service.

Le terrain sera aménagé et végétalisé.

2. Volume des constructions

L'implantation du bâtiment dans le terrain a été déterminée par les zones de réglementation du PLU et de la fonctionnalité du bâtiment.

La construction présente un volume simple, décomposé en trois entités liées directement à la fonction du bâtiment, la première est le auvent extérieur, surplombant une partie du parvis et amenant à l'entrée principale du crématorium, la deuxième la partie accessible aux familles comprenant, la salle de cérémonie et tous les locaux nécessaires pour l'accueil des familles. La troisième, la partie service et technique recevant la salle des Fours, et l'accès spécifique des véhicules mortuaires à l'abri des regards.

La construction du crématorium se situe à côté du cimetière existant, permettant ainsi les déplacements aisés des familles.

3. Limites de Terrain

Les limites du terrain sont clôturées et végétalisées.

La limite du terrain côté cimetière présente une haie vive existante qui sera conservé et entretenue. Le jardin du souvenir sera clôturé et doublé d'une haie afin de préserver l'intimité des familles pendant leur recueillement. L'entrée principale, rue d'Amsterdam, sera clôturé et sera muni d'un portail coulissant.

4. Matériaux et couleurs

Murs :	Maçonnerie enduite. Enduit monocouche ton pierre claire
Couverture :	Toiture terrasse Toiture zinc sur l'alcôve
Menuiseries extérieures :	Aluminium gris anthracite

5. Espaces libres et plantations

Les espaces libres seront aménagés, arborés et végétalisés.

Le jardin du souvenir sera aménagé de sorte qu'il soit propice au recueillement et soit à l'abri des regards depuis le domaine public.

Pour le respect de la réglementation concernant le rejet des eaux pluviales dans le réseau public, une zone de rétention sera aménagée au Sud Est du terrain.

Une approche paysagère en terme d'essence végétale est élaborée à ce stade d'avancement du projet. Cependant une étude paysagère sera effectuée dans le cadre de la mise au point du projet et celle-ci sera soumise auprès de vos services pour avis et validation avant la mise en œuvre de ces espaces.

6. Accès au terrain, constructions, aires de stationnement

L'accès au terrain se fera par la rue d'Amsterdam. Celui-ci desservira une zone de stationnement visiteurs de 40 places dont 2 places PMR.

Il desservira également l'accès de service, accès sécurisé et protégé visuellement par des végétaux. Celui-ci dessert une cour de service entièrement clôturé pouvant recevoir 3 véhicules et l'arrivée et le départ des véhicules mortuaires.

La présente notice de présentation du projet est complétée par l'étude d'impact établie par AECOM, pour cela :

- **Inspection classée pour la protection de l'environnement (ICPE) :**
De par leur activité, les crématoriums ne sont pas soumis aux régimes ICPE.
Les fours du crématorium de Laval seront directement raccordés au réseau de gaz naturel, sans stockage de Gaz sur site.
Le type d'installation et de raccordement, n'est pas soumis à la réglementation ICPE.

En référence à la rubrique 4718 du règlement ICPE, il est entendu que :
Si la quantité totale de gaz susceptible d'être présente sur le site est supérieure ou égale à 6 tonnes (t), alors l'installation est classée et soumise à : un régime de déclaration ou d'autorisation en fonction de la quantité stockée :

- Autorisation si Stockage > 50 Tonnes.
- Déclaration si Stockage < 50 Tonnes.
- Déclaration si Stockage > ou = 6 Tonnes

- **Loi sur l'Eau :**

L'Etude d'impact met en avant l'absence d'impact sur les eaux superficielles et souterraines et stipule que le terrain, visé par le projet, est extérieur à tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

- **Etude d'Impact :**

L'Etude d'impact, pour la construction du Crématorium Rue d'Amsterdam 53000 LAVAL, a été réalisée et éditée en date du 21 Juin 2017, par la Société AECOM.

- **Etude Environnementale :**

L'Etude d'impact traite de l'étude environnementale sur son paragraphe 2 (pages 18 à 40).